

**MENTION DE CONVOCATION**

Du vingt deux mai deux mille dix-huit. Convocation du Conseil Municipal adressé individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le vingt cinq mai deux mille dix-huit en Mairie de Mars-sur-Allier.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

**SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2018**

Le vendredi 25 mai 2018 à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude BERTHOMIER, Baptiste BOULON, Véronique CHEVALIER, Jean-Marie CONTE, Jean DELEUME, Thierry FAVARCQ, Samuel GIEMZA, Marie HUMBERT

Pouvoir donné : Aurore LEBRUN (pouvoir à Jean-Marie CONTE), Cécile THONIER (pouvoir à Marie HUMBERT)

Excusé(e)s sans pouvoir : Corinne PETIT

Non excusés :

Séance ouverte à : 20h30

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2018

Approbation du Compte Administratif 2017 (annule et remplace la délibération n°2018/AVRIL/004

DM n°1 : rectificatif affectation du résultat

Affectation du Résultat (annule et remplace la délibération n° 2018/AVRIL/006)

Vote du Budget Primitif 2018 (annule et remplace la délibération n° 2018/AVRIL/008)

Désignation d'un délégué pour siéger à la Commission Numérique du SIEEEN

Approbation du règlement du cimetière

Questions et informations diverses

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

**DÉLIBÉRATION N°2018/MAI/001**

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Baptiste BOULON est désigné secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°2018/MAI/002****APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2018**

Aucune remarque particulière n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N°2018/MAI/003****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017****(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018/AVRIL/004)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry FAVARCQ, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Jean DELEUME, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 186 129,60 €

Recettes : 221 821,35 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 105 504,25 €

Recettes : 106 634,13 €

Reste à réaliser : 0.00 €

**Résultat de clôture à reporter (section fonctionnement 002) : 93 360.07 €**

➤ D'AFFECTER LA SOMME DE + 58 084,26 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)

**Résultat de clôture à reporter (section investissement 001) : - 58 084.26 €**

Soit un besoin de financement de 58 084.26 affecté au compte 1068 recette d'investissement (reporté au budget primitif 2018).

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

➤ Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

➤ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

➤ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**DÉLIBÉRATION N°2018/MAI/004****DM N°1 : RECTIFICATIF AFFECTATION DU RESULTAT**

Compte tenu d'une erreur d'affectation du résultat, il convient de prendre la décision modificative suivante :

**Dépenses de fonctionnement**

023 - 58 084,26

**Recettes de fonctionnement**

002 - 58 084,26

**Dépenses d'investissement**

001 + 60

2116 - 60

**Recettes d'investissement**

021 - 58 084,26

1068 + 58 084,26

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve cette décision modificative ainsi présentée.

**DÉLIBÉRATION N°2018/MAI/005****AFFECTATION DU RESULTAT****ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2018/AVRIL/006**

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal ayant constaté au compte administratif 2017 un **excédent de fonctionnement de 151 444,33 €** et un **déficit d'investissement de - 58 084,26 €**

**DECIDE**

- DE REPORTER LA SOMME DE + 93 360,07 € en section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement 2017 reporté au budget primitif 2018)
- D'AFFECTER LA SOMME DE + 58 084,26 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- DE REPORTER LA SOMME DE - 58 084,26 € en section d'investissement au compte 001 (déficit d'investissement 2017 reporté au budget primitif 2018)

**DÉLIBÉRATION N°2018/MAI/006****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018****ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2018/AVRIL/008**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Mars-sur-Allier

Le Maire,

- 277 400,07 € pour la section de fonctionnement
- 109 949,72 € pour la section d'investissement

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 ainsi présenté.

#### **DÉLIBÉRATION N°2018/MAI/007**

#### **DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR SIEGER A LA COMMISSION NUMERIQUE DU SIEEEN**

Le transfert de la compétence informatique au profit du SIEEEN confère à notre commune un droit de siège au sein de la commission Numérique du SIEEEN.

Cette commission permet le suivi et la mise en œuvre de la stratégie numérique de notre Territoire.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean DELEUME pour siéger au sein de la commission Numérique du SIEEEN.

#### **DÉLIBÉRATION N°2018/MAI/008**

#### **APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE**

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que de la décence dans le cimetière communal,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement du cimetière communal qui définit l'ensemble des règles permettant une utilisation paisible des lieux.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- approuve le règlement du cimetière communal tel qu'il est annexé à la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **DÉLIBÉRATION N°2018/MAI/009**

#### **TRAVAUX DE LA COMMISSION « HÔTEL »**

Rencontre avec 4 personnes intéressées par la reprise de l'hôtel. Sur les 4 visites, une seule personne semble sérieusement intéressée. Il a été monté un projet assez complet. Les travaux ont été budgétisés. Une étude de marché a été demandée. Une aide de la commune a été sollicitée.

La commission « hôtel » propose au Conseil Municipal de réfléchir aux aides que la commune peut apporter à ce repreneur.

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : -----**

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 22h20.

Le Secrétaire,  
Baptiste BOULON

Le Président,  
Jean DELEUME

De la délibération n°2018/MAI/001 à la délibération n°2018/MAI/009

**TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>PRENOM</u></b>	<b><u>SIGNATURE</u></b>
<b>BERTHOMIER</b>	<i>J-Claude</i>	
<b>BOULON</b>	<i>Baptiste</i>	
<b>CHEVALIER</b>	<i>Véronique</i>	
<b>CONTE</b>	<i>J-Marie</i>	
<b>DELEUME</b>	<i>Jean</i>	
<b>FAVARCQ</b>	<i>Thierry</i>	
<b>GIEMZA</b>	<i>Samuel</i>	
<b>HUMBERT</b>	<i>Marie</i>	



<u><i>NOM</i></u>	<u><i>PRENOM</i></u>	<u><i>SIGNATURE</i></u>
<i>BERTHOMIER</i>	<i>J-Claude</i>	
<i>BOULON</i>	<i>Baptiste</i>	
<i>CHEVALIER</i>	<i>Véronique</i>	
<i>CONTE</i>	<i>J-Marie</i>	
<i>DELEUME</i>	<i>Jean</i>	
<i>FAVARCQ</i>	<i>Thierry</i>	
<i>GIEMZA</i>	<i>Samuel</i>	
<i>HUMBERT</i>	<i>Marie</i>	
<i>LEBRUN</i>	<i>Aurore</i>	
<i>PETIT</i>	<i>Corinne</i>	
<i>THONIER</i>	<i>Cécile</i>	